



Dossier d'inscription - Saison 2026/2027

FAC MARSEILLE

☎ 06 18 03 05 23

✉ contact.fabriqueartculture@gmail.com

@[@fabriqueartculture](https://www.instagram.com/fabriqueartculture)

À RETOURNER COMPLET POUR VALIDATION

- ☐ Fiche d'inscription - Cours individuels
- ☐ Droit à l'image et règlement Intérieur
- ☐ Questionnaire de santé CERFA (dans le dossier) ou certificat médical autorisant la pratique de la danse
- ☐ Photo
- ☐ Attestation de responsabilité civile
- ☐ Adhésion association + Règlement de l'année



FICHE D'INSCRIPTION ART/FIT FAC - ABONNEMENT ANNUEL

Nom du cours/des cours :

Jours et Horaires:

Nom/Prénom :Date de Naissance:

Ville/Code Postal : Téléphone :

Adresse Mail :

RESPONSABLES LÉGAUX SI MINEUR & CONTACT D'URGENCE

Nom/Prénom :

Téléphone : Adresse Mail :

TARIFS ANNUELS

☐ Adhésion annuelle : 20€

☐ Adhésion Famille : 30€

☐ 1 cours d'1h / semaine : 400€

☐ 1 cours d'1h FIT FAC / semaine : 450€

☐ 1 cours d'1h15 / semaine : 450€

☐ classe concours : 415€

☐ 1 cours d'1h30 / semaine : 500€

☐ 1 cours d'1h FAC Reformer / semaine : 550€
offre cumulable avec un cours Art ou Fit FAC
uniquement

☐ Abonnement Illimité 210€/mois

☐ Abonnement Illimité CLASSE CONCOURS 150€/mois

En cas de 2ème, 3ème ou 4ème cours merci de cocher la case correspondante :

☐ 2 ème cours : - 50€ sur l'inscription annuelle

☐ 3 ème cours : - 75€ sur l'inscription annuelle

☐ 4 ème cours : - 100€ sur l'inscription annuelle

MOYEN DE PAIEMENT:

- ☐ Par chèques - Possibilité de régler en 3, 5 ou 10 fois.

Les chèques doivent être établis à l'ordre de : FAC

Préciser le nombre d'échéances : ☐ 3 fois ☐ 5 fois ☐ 10 fois

- ☐ HelloAsso – Paiement en ligne sécurisé - Lien ci-joint :
<https://www.helloasso.com/associations/fabrique-d-art-et-de-culture/evenements/paiement-inscriptions-annee-2026-2027>

Les facilités de paiement proposées constituent une tolérance accordée par la FAC et ne remettent pas en cause l'engagement financier annuel.

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre des activités, cours, stages, spectacles et événements organisés par la FAC Marseille, des photographies ou vidéos peuvent être réalisées.

Ces images sont susceptibles d'être utilisées à des fins de communication (site internet, réseaux sociaux, flyers, affiches, plaquettes).

L'anonymat, l'intégrité et le respect des personnes sont garantis.

- ☐ J'autorise la FAC à utiliser mon image / celle de mon enfant
- ☐ Je n'autorise pas la FAC à utiliser mon image / celle de mon enfant
-

RÈGLEMENT INTÉRIEUR – FAC MARSEILLE

1. Inscriptions et conditions générales

L'inscription est effective uniquement à réception : du dossier d'inscription complet, du règlement de l'année (en une ou plusieurs fois), de l'adhésion annuelle.

Toute inscription vaut acceptation du présent règlement.

L'inscription engage l'élève pour l'entièreté de l'année scolaire, quel que soit le mode de paiement choisi.

Aucun remboursement ne pourra être exigé après validation de l'inscription, sauf dispositions légales contraires.

En cas de blessure empêchant la pratique, un avoir pourra être accordé à l'élève (sur présentation d'un justificatif médical) pour l'année suivante.

En cas d'absence du professeur, tout est mis en œuvre pour le remplacer, en cas d'impossibilité le cours sera rattrapé dans la mesure du possible sans que cela ne constitue une obligation de résultat. Les professeurs des mercredis artistiques sont automatiquement remplacés en cas d'absence.

Pour les forfaits illimités, une assiduité régulière est exigée.

2. Tenue, ponctualité et comportement

Une tenue imposée est obligatoire pour : les cours de danse classique (bambins, enfants, adolescents), et les classes concours.

Pour les autres disciplines, une tenue adaptée à la pratique est exigée.

Le port du t-shirt de la FAC est obligatoire lors des événements officiels.

Les baskets doivent être propres pour accéder aux salles. L'accès pourra être refusé dans le cas contraire.

Les élèves doivent : arriver à l'heure, rester jusqu'à la fin du cours, éteindre leur téléphone pendant les cours, adopter un comportement respectueux.

Tout comportement nuisant au bon déroulement des activités pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive, sans remboursement.

3. Effets personnels

La FAC Marseille décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'effets personnels. Il est fortement recommandé de ne pas apporter d'objets de valeur. Les objets trouvés sont conservés au bureau.

Les objets non réclamés à la fin de chaque trimestre sont donnés à une association caritative (Emmaüs).

4. Assurance et responsabilité

La FAC Marseille est assurée pour l'ensemble de ses activités et locaux, couvrant sa responsabilité civile et celle de ses adhérents.

Chaque élève doit disposer d'une assurance responsabilité civile personnelle.

Les élèves sont pris en charge par la FAC Marseille uniquement pendant les horaires effectifs des cours. En dehors de ces horaires, la responsabilité incombe aux représentants légaux.

Les parents ou représentants légaux doivent :

- accompagner et récupérer les enfants à la porte d'entrée,
- respecter les horaires de fin de cours,
- prévenir en cas de retard.

Les enseignants ne peuvent assurer la surveillance des enfants en dehors des horaires de cours.

5. Spectacles et événements

Les élèves des Mercredis Artistiques sont invités à participer aux spectacles et événements organisés au cours de l'année, notamment le spectacle de Noël et le spectacle de fin d'année.

La présence aux répétitions et aux représentations est demandée pour les élèves inscrits. Les familles seront informées des dates en amont et s'engagent à respecter leur participation une fois celle-ci confirmée.

Je soussigné(e), reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de la FAC Marseille et de la section relative au droit à l'image ci-dessus.

Fait à : Le : / /

Nom et signature de l'élève :

Nom et signature du représentant légal si mineur :

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.